CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et des Finances s'est réunie le mercredi 20 mai 2020 de 0800 à 23h00 à la salle du Conseil, tout en respectant les normes de distance, dans la composition suivante :

Président :

Monsieur

Hans-Jörg HIRSCH

Membres

Messieurs

Markus AFFOLTER

Pierre DEI BOCA

David HANLON (jusqu'à 13h puis excusé)

Damien KOBEL

Rapporteur:

Monsieur

Thomas BECK

Excusée

Madame

Corinne Willi

La Commission a siégé en présence de:

Madame

Cécile THEUMANN, Municipale

Monsieur

Didier REYMOND, Boursier

Madame

Marlyse LUISIER, adjointe

Les Municipaux ont été entendus à tour de rôle dans l'ordre suivant :

- 08h00 : Mme Cécile Theumann

- 11h20 : Mme Anne Merminod

- 14h00 : M. Pierre-Yves Brandt

- 15h15: M. Marcel-André Panzera

- 18h45 : M. Alain Clerc (en visioconférence)

La Commission s'est réunie ensuite à huis clos pour délibérer.

En préparation de cette séance, la COGEFI avait déjà siégé le mercredi 13 mai de 20h00 à23h00, et soumis un catalogue de questions préparatoires à la municipale des finances. Les documents suivants étaient disponibles avant la séance :

- Le préavis no 12/20 comptes 2019
- Les comptes 2019
- Le bilan
- Le rapport de gestion 2019
- Le rapport 2019 du réviseur Fidinter
- Divers documents de travail.

Les comptes 2019 de l'ORPC ainsi que des ententes « Les Alouettes », et « Mèbre-Sorge » n'étaient pas disponibles.

Remarques générales

Les comptes de l'exercice 2019 montrent une perte de CHF 2'684'315.82 par rapport à une perte budgétée de CHF 2'927'107.75. Il n'y a donc pas eu un événement spécial comme en 2018, qui aurait permis de finir l'année avec un résultat positif. Ce résultat négatif de CHF 2'684'315.82 est pris sur les réserves générales. Celles-ci ont été augmentées de CHF 1'799'706 par transfert de la réserve de péréquation, puisque cette réserve est jugée suffisamment dotée. Le capital reste inchangé à CHF 62'235.77. Il est à signaler la qualité du budget 2019, en le comparant aux comptes effectifs. Dans l'ensemble, il y a très peu d'écarts entre les postes effectifs et le budget. C'est pourquoi la Commission félicite le service des finances pour la qualité de leur travail. A l'avenir, il serait souhaitable que les pages des comptes soient numérotées pour en faciliter la lecture.

La marge d'autofinancement est de -CHF 792'804 par rapport au budget de -CHF 1'624'034 et ce qui empêche tout de même la Municipalité de faire tous les amortissements sans parler des investissement planifiés. Des mesures seront nécessaires à l'avenir pour inverser cette situation inconfortable, qui ne peut pas être durable.

Il est à signaler qu'une procédure est en cours au sujet d'un litige sur le compte 3170.001 dans le chapitre 1020 et 1400. Voir aussi page 33 du Rapport de Gestion.

Administration générale

- 1020.3040.000 Rattrapage de cotisations. Effet rétroactif entre la décision et la mise en application.
- 1120.3141.013 Renouvellement de la servitude Borel de CHF 10'000 ainsi que des photos commandées pour le site WEB.
- 1600.3011.001 Début d'activité au 1^{er} juillet d'une nouvelle ressource à 60% qui est rattachée au secrétariat municipal pour soutenir les dicastères récemment créés que sont le développement économique, le développement durable ainsi que le tourisme. le coût de cette personne sera réparti à raison de 20% sur chaque activité.
- 1600.3141.011 Changement de la responsable municipale pour ce dicastère. L'étude prévue avec l'école hôtelière a été annulée ainsi qu'une pré-étude concernant les engins de fitness.
- 1800.3517.005 Le contrat avec MBC est basé sur trois critères qui déterminent le coût soit : une participation globale à la ligne, le nombre de personnes transportées et les km parcourus sur le territoire de la Commune.
- 1900.3101.007 Le coût annuel des logiciels Abacus et Nest est basé sur le nombre d'habitants par tranche de 1000 habitants, ce qui se traduit en 18 licences qui sont toutes installées. Les mises à jour ponctuelles sont obligatoires et doivent être implémentées pour être compatibles avec les services du Canton. L'aide d'Ofisa est quasi inexistante et les anciennes versions ne sont plus soutenues. Grâce à l'habileté et aux efforts consentis de notre boursier, cet handicap a pu être surmonté et permet des progrès dans l'utilisation de ces programmes devançant notre partenaire Prilly.

Finances

La COGEFI a demandé précédemment plus de transparence sur la structure d'impôts. Des informations sur le nombre de contribuables, revenu fiscal par tranche de salaire et fortune ne sont pas disponibles, ce qui serait par ailleurs très utile pour la discussion sur le point d'impôt en automne.

2100.3187.000 Ce montant facturé par le Canton représente son travail de perception de l'impôt communal y compris les recouvrements, recours etc. a été mal budgeté et doit être comparé avec le compte 2000.3187.000 de CHF 169'556.34 en 2018. Donc

le montant facturé par le Canton n'est pas maitrisé par notre commune.

C'est pourquoi la question se pose : ne devrions-nous pas étudier la possibilité de reprendre ce travail comme Bussigny l'a fait, voire entrer en contact avec cette Commune pour connaître les enseignements de leur choix ? On pourrait espérer de mieux connaître les contribuables, leurs besoins ainsi que leurs critères pour s'installer dans notre Commune etc. en vue de nos décisions quant au taux d'impôt. D'ailleurs, la perception des impôts est aussi traitée dans un groupe de travail de l'UCV, malheureusement St-Sulpice n'en fait pas partie.

- 2100.3301.001 Représente le coût effectif subit sur débiteurs.
- 2100.4003.000 Ce poste reflète des changements de permis de séjour ou départs de personnes.
- 2100.4004.000 On suppose que une ou plusieurs personnes sous le régime spécial basé sur la dépense, ont changé de statut de contribuable ou ont quitté la Commune en comparant les CHF 334'616.83 par rapport aux CHF 577'106.03 en 2018.
- 2100.4011.000 Cette augmentation réjouissante de CHF 342'536 par rapport au budget prévu pour le revenu des entreprises s'explique aussi par une augmentation du nombre d'entreprises installées, passant de 267 en 2018 à 326 recensées en 2019. Une analyse plus approfondie reste à faire.
- 2100.4020.000 Effet de la mise à jour de la facturation de cet impôt.
- 2100.4040.000 Moins d'aliénations foncières par rapport au budget et surtout à celui de 2018.
- 2200.3520.000 Cette charge de péréquation horizontale, qui a pour but d'établir la solidarité entre les communes vaudoises, est imprévisible et dépend complétement de la santé financière de notre commune par rapport à celle de toutes les autres communes du canton.

Domaines et bâtiments

- 3500.3011.001 Une répartition plus fine de l'implication du responsable des bâtiments explique la différence.
- 3500.3124.000 Au 31 décembre 2019, la gérance, malgré des rappels, n'avait toujours pas fait les décomptes de chauffage/eau chaude des années 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019 ce qui n'est pas

admissible et illégal. Ce « travail » de la régie a déjà été mis en cause depuis plusieurs années.

3503.4271.000 Il n'a pas été répondu au vœu de la COGEFI no 4/2018 (rapport de gestion 2019, p. 5) qui est toujours « en cours d'investigation ». Il s'agit d'une demande qui date de plusieurs années. Sont invoqués pour tenter d'expliquer les écarts « des décomptes eau/électricité » et/ou « une balance de paiements de loyers ». Les locations de 2014 à 2019 varient entre CHF 104'855 au plus bas (2015) et CHF 128'473 au plus haut (2018), soit une différence d'environ CHF 24'000 avec des hausses et des baisses inexpliquées. L' « étude de valorisation » mentionnée sous le vœu no 2 doit partir des chiffres exacts que la COGEFI demande.

Autres analyses de frais : se référer aux commentaires de la Municipalité.

Travaux

4200.3185.010 Ce compte créé pour le budget 2019 n'a pas été utilisé.

4200.3526.004 Même type d'activités comme en 2018.

4300.3011.100 Une employée a été occupée quasi à 100% pour suivre le chantier du chemin du Bochet par manque de suivi de l'architecte.

4300.3312.000 Amortissement réfection de la rue du Centre et Bochet.

4400.3155.000 La clé de répartition des frais d'entretien a été modifiée.

4500.3188.008 Reflet typique des besoins croissants de la population pour ce service.

4600.3144.001 Le préavis 16/19 prévoit des frais de curage et de contrôle caméra pour un montant de CHF 990'000. Celui-ci a été approuvé par le Conseil Communal le 30 octobre 2019. Ces travaux tiendront compte des nouvelles constructions et vont être réalisés principalement en 2020. Ensuite un rapport détaillé déterminera les travaux à entreprendre sur les collecteurs en les échelonnant sur les dix ans à venir.

Instruction publique et cultes

Se référer aux commentaires de la Municipalité.

Police

6100.3510.001 Cette réforme va être terminée seulement en 2022. 6100.4363.004 Le nouveau règlement des macarons présenté avec

le préavis 13/19 a été approuvé le 25 septembre 2019 et sera mise en place en 2020.

Sécurité sociale

Se référer essentiellement aux commentaires de la Municipalité. 7200.3515.012 Le boursier, M. Reymond, maîtrise de mieux en mieux

la planification de cette péréquation qui s'est soldée par un écart insignifiant par rapport à la facture reçue.

Bilan

Actifs:

Terrains et bâtiments du patrimoine de CHF 4'096'057.10 représentent des objets financiers qui ne demandent pas un amortissement. La Commission aimerait connaître le détail de ce poste par le nom et la valorisation de chaque objet. Concernant les bâtiments et constructions à amortir de CHF 17'894'364.68, la Commission aimerait également obtenir une liste détaillée de ce montant avec nom et valeur ainsi que le mode d'amortissement prévu et si possible appliqué.

Passifs:

L'emprunt 2018 de CHF 3'000'000 a été remboursé en 2019. Le montant payé s'est élevé à CHF 2'801'100 et ne comprend pas encore les honoraires de notaire. Il peut être supposé que la valeur de CHF 2'801'100 a été comptabilisée dans les actifs sous la rubrique : bâtiments et constructions à amortir.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- . Vu le préavis municipal 12/20,
- . Vu les comptes communaux 2019,
- . Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances sur l'examen des comptes,
- . Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

. D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés.

Ainsi fait à St-Sulpice le 20 mai 2020

AU NOM DE LA COMMISSION

Le Président

Han's-Jörg Hirsch

Thomas Beck

Le Rapporteur